

**I. FINANCES :**

**1. Débat d'orientation budgétaire 2016 :**

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

**- De se prononcer favorablement sur les grandes orientations 2016 pour le Syndicat qui prévoient :**

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- Pas de lancement d'opérations nouvelles d'investissement**

**2. Référé inscription scolaire :**

Après divers échanges entre les élus, le comité décide par 5 voix pour et 2 voix contre (MM. BARRA et BRANDA) :

**- De maintenir le paiement, au Syndicat par les époux ORTOLANI, de la somme de 800 € fixée par ordonnance du Tribunal Administratif de Nice le 8 septembre 2015**

**- D'émettre un avis favorable à une demande de paiement échelonné qui pourrait être formulée par les intéressés auprès du receveur du SIVOM.**

**III. SECURITE :**

**1. Projet éducatif territorial Signature convention :**

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

**- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant modifiant le projet éducatif territorial et portant sur l'application des taux d'encadrement allégés autorisés par la Loi, soit un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.**

**- L'avenant sera annexé au présent procès verbal de séance.**

**AFFICHE LE 16 mars 2016**